

2025

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

RÈGLEMENT ET CANDIDATURE

Le **Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche** a pour objet de **promouvoir** et **aider des initiatives exemplaires et d'intérêt général visant la recherche médicale**, et notamment de **soutenir financièrement des programmes de recherche** dans le domaine des maladies rares, en particulier en **immunologie** et en **hémostase**.

Le **Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche** a été **créé en 2016** à l'initiative du laboratoire **CSL Behring**, spécialiste des biothérapies innovantes dédiées à la prise en charge des patients atteints de maladies rares.

Pour sa 9^{ème} édition, le **Fonds de Dotation CSL Behring** réaffirme son engagement auprès des chercheurs en **proposant les axes de recherche suivants** :

APPEL À PROJETS N°9

Date limite de candidature :

21 février 2025

2 à 3 bourse(s) de recherche en Immunologie

20 000 € chacune

1 à 2 bourse(s) de recherche en Hémostase

20 000 € chacune

1 bourse de mobilité en Immunologie ou Hémostase

25 000 €

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

1 - OBJET

Pour l'année 2025, le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche attribuera, **en fonction du nombre et de la qualité des dossiers reçus, 4 à 5 bourses de recherche et 1 mobilité internationale**, réparties comme suit :

2 à 3 bourse(s) en Immunologie

Destinées à soutenir un programme de recherche sur le rôle des anticorps pathogènes et/ou des immunoglobulines thérapeutiques dans les **maladies auto-immunes** ou **inflammatoires**, les **déficits immunitaires**, les **greffes** ou la **transplantation (hors oncogénèse et cancer)**.

1 à 2 bourse(s) en Hémostase

Destinées à soutenir un programme de recherche dans les **maladies hémorragiques constitutionnelles ou acquises**.

1 bourse de mobilité internationale

Destinée à soutenir durant 6 à 12 mois un chercheur travaillant sur l'un des thèmes suivants :

- Les **maladies auto-immunes** ou **inflammatoires**
- Les **déficits immunitaires**
- Les **greffes** ou la **transplantation**
- Les maladies **hémorragiques constitutionnelles** ou **acquises**

2 - MONTANT

Pour l'**Appel à projets n° 9**, le montant est de :

20 000 €

pour chacune des bourses de recherche

25 000 €

pour la bourse de mobilité internationale

Ces montants peuvent être attribués à un projet sélectionné par le Comité Scientifique à la condition que la somme attribuée permette sa viabilité.

En fonction de la qualité des dossiers reçus, le Comité Scientifique se réserve la possibilité de revoir le nombre de bourses attribuées dans chaque catégorie.

3 - CANDIDATURE

Bourses de recherche

Peuvent concourir les personnes physiques et morales* :

- Les **personnes morales** (associations, sociétés savantes, établissements de soins...), représentées par leur représentant légal (ou tout représentant dûment habilité par ce dernier) et concourant en tant que telles ; la bourse sera attribuée à la personne morale représentée par la personne physique portant les travaux et les coordonnant en son sein.
- Les **personnes physiques** (coordinateur du projet candidat), **médecins, pharmaciens** ou **tout intervenant du système de santé, excluant les étudiants, agents publics et fonctionnaires** qui ne peuvent concourir directement et en aucun cas bénéficier d'un avantage direct ou indirect conformément à la loi (Article L1453-4 2° et 4°).

Bourse de mobilité internationale

- Seules les candidatures émanant des **professionnels de santé inscrits à l'Ordre des médecins** travaillant en France seront prises en compte.

* Seules les candidatures émanant des professionnels de santé seront prises en compte.

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

4 - MODALITÉS DE SOUMISSION

Bourses de recherche

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT ET/OU DE L'ÉQUIPE CANDIDATE : joindre un CV de 2 pages maximum

2 - UN ABSTRACT structuré limité à 1 page décrivant le rationnel scientifique du projet ainsi que l'implication personnelle du candidat

3 - DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET :

Un **projet par équipe/unité** en **français** ou en **anglais** de **10 pages maximum**

Les **éléments clés** pour l'évaluation seront les suivants :

- L'**intérêt du projet** dans la problématique choisie et en particulier l'**aspect créatif du projet**.
- La **pertinence des méthodes de réalisation** du projet et notamment les **objectifs**, la **nature du travail**, la **methodologie** retenue, l'**expertise technique** de l'équipe, le **coût**, la **faisabilité**, les **difficultés à prévoir...**
- L'**évaluation** à court et long terme des résultats du projet.
- L'**utilisation prévue de la dotation** doit être **explicitée clairement** ; notamment un budget prévisionnel détaillé ainsi qu'une précision si co-financement et dans quelle mesure.
- **Remise du rapport final des travaux** au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche.

4 - LISTE DES DERNIÈRES PUBLICATIONS DE L'ÉQUIPE CANDIDATE (10 MAX)

- En cas de candidature de personne morale, les publications concernant le thème du projet sont celles des membres de l'association participant au projet.

Bourse de mobilité internationale

Le dossier de soumission comprend les éléments suivants :

1 - IDENTIFICATION DU CANDIDAT : joindre un CV de 2 pages maximum

2 - UN ABSTRACT structuré limité à 1 page décrivant le rationnel scientifique du projet ainsi que l'implication personnelle du candidat

3 - DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET DE MOBILITÉ :

- Le candidat devra décrire en quelques mots comment la mobilité s'inscrit dans son cursus ainsi que dans son projet de carrière professionnelle, et les bénéfices attendus pour son équipe de recherche.
- Le laboratoire d'accueil devra décrire l'intérêt du projet de candidature au sein de son équipe.
- Les frais itinérants à la mobilité devront être détaillés à hauteur de 25 000 €, montant de la bourse.
- En outre, le candidat devra procéder à la remise du rapport final de ses travaux au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche.

FONDS

DE DOTATION

CSL Behring

pour la recherche

5 - ATTRIBUTION

- La **sélection** des lauréats est assurée par le **Comité Scientifique du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche**.
- La **cotation** de chaque dossier se fera sur la base d'un barème de **35 points**, répartis de la façon suivante :
 - **Intérêt du projet** dans la problématique choisie et **degré d'innovation** du projet (sur **15 points**)
 - **Pertinence des méthodes** de réalisation du projet (sur **10 points**)
 - **Évaluation à court et à long terme des résultats** du projet (sur **5 points**)
 - **Implication du candidat** dans le **projet** ou **son expertise** de l'**environnement** (sur **5 points**)
- Les **lauréats** d'une Bourse de Recherche attribuée par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **acceptent d'informer le Conseil Scientifique du Fonds de la progression de leurs travaux**. Les lauréats donnent à CSL Behring et au Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche l'**autorisation de communiquer sur ces bourses** (par exemple via le site internet, lors de manifestations nationales...) et de **publier d'éventuelles photos** prises lors des remises de bourses. Les lauréats certifient ne pas avoir reçu de bourse du Fonds de Dotation dans les 3 années précédentes. Par ailleurs, les lauréats acceptent de **se désister si une seconde bourse CSL Behring** leur est attribuée **la même année**.
- Le **soutien financier** accordé par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **ne peut être versé directement au lauréat** (personne physique). Il sera versé au lauréat si ce dernier est une personne morale ou, à défaut, à une entité habilitée à recevoir et gérer ces fonds pour le lauréat.
- Le **soutien financier** accordé dans le cadre de la **bourse de mobilité** par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche **peut être versé directement au lauréat** (personne physique répondant aux critères énoncés dans le Point 3 : Candidature).

6 - DÉCLARATIONS

- Le règlement complet du concours fait l'objet d'une soumission aux instances ordinales par le Fonds de Dotation et dont l'autorisation formelle conditionne l'octroi de la bourse.
- L'**identité des lauréats** et le **montant attribué** sont **publiés** sur la base de données publiques **Transparence Santé** (www.transparence.santé.gouv.fr), conformément à la réglementation en vigueur.
- Le candidat devra indiquer l'existence d'un conflit d'intérêt, le cas échéant, avec l'un des membres du Comité Scientifique.

7 - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- La date d'ouverture des dépôts de candidature est le **21 Octobre 2024**.
- Les dossiers complétés devront être adressés **au plus tard le 21 Février 2025** sur le site internet du Fonds de Dotation CSL Behring dans la rubrique dédiée "Candidature" en vous connectant directement au site www.fondsdedotationcslbehring.fr
- La date limite de réponse aux candidats et aux lauréats est fixée au **15 Mai 2025**.
- La date et le lieu de remise des bourses seront précisés ultérieurement aux lauréats.
- Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le Secrétariat Général du Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche au 01 53 58 54 16 ou fondsdedotation@cslbehring.com ou à l'adresse suivante : Carré Suffren - 31-35, rue de la Fédération, 75015 Paris.

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par le Fonds de Dotation CSL Behring pour la recherche. Seules les personnes habilitées du service gérant les candidatures auront accès à vos données. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez avoir accès et rectifier les informations qui vous concernent en vous adressant au Délégué à la protection des données : Privacy@cslbehring.com ou <https://privacyinfo.csl.com/> ou par courrier à Carré Suffren - 31-35, rue de la Fédération, 75015 Paris.